



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05/65/78/43/11
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le 12 janvier 2016.

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron.

Objet : constitution d'un répertoire d'urgence.

Monsieur le Directeur Académique,

Les inspecteurs de l'Éducation nationale de l'Aveyron contactent actuellement les directrices et directeurs des écoles aveyronnaises pour leur demander de communiquer leurs coordonnées personnelles (adresse électronique et numéro de téléphone) afin de constituer un répertoire partagé de correspondants locaux.

De nombreux points nous interpellent vivement :

- Les directrices et directeurs sont sollicité(e)s par mail ou par téléphone par les secrétaires de circonscription, sans avoir reçu aucune information, pas même une circulaire départementale. Ce fonctionnement est pour le moins inhabituel.
- L'adresse mail à laquelle un directeur est joignable n'a rien de mystérieux puisque l'administration nous en a fourni une : il s'agit de l'adresse mail académique. L'adresse mail personnelle des collègues ne peut en aucun cas être utilisée pour des communications institutionnelles.
- De même, il n'est pas envisageable de constituer un « répertoire » voire même ce que nous pouvons qualifier de « fichier » contenant les numéros de téléphone portable de nos collègues directrices-teurs. En effet, les collègues sont en droit de se poser un certain nombre de questions : que sera-t-il fait de mon numéro ? A qui sera-t-il communiqué ?

Quelles sont les limites de l'urgence dans lesquelles l'administration pourra me contacter ?
Suis-je soumis à une forme d'astreinte ?

Nous avons bien pris la mesure de la situation nationale actuelle et des mesures mises en place par le gouvernement au titre de l'état d'urgence. Les directrices et directeurs, garants de la sécurité des écoles, ne sont pas corvéables à merci, n'ont pas de téléphone professionnel, ne sont pas des chefs d'établissement. Le répertoire d'urgence ne saurait donc être constitué de données personnelles.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur académique, de croire en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU12,
La secrétaire départementale,
Valérie Tavernier.